

Charte d'utilisation de la Cyber-base

L'espace Cyber-base est mis à la disposition du public par les médiathèques de la ville pour faciliter la découverte et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication, pour favoriser les recherches documentaires, et pour permettre un meilleur accès à l'information culturelle et de loisir. Cet espace est également conçu comme un lieu propice à la formation tout au long de la vie, et des animateurs multimédia seront là pour vous accompagner dans cet apprentissage.

La présente Charte a pour objet de préciser, en conformité avec la législation, les responsabilités des utilisateurs de l'espace Cyber-base des médiathèques afin de garantir un usage correct des ressources informatiques compatible avec des règles élémentaires de courtoisie et de respect d'autrui.

Conditions d'accès

L'accès à l'espace Cyber-base est réservé aux adhérents des médiathèques de Talence.

Les enfants de moins de 18 ans devront justifier d'une autorisation écrite de leurs parents et devront être accompagnés d'un adulte s'ils sont âgés de moins de 10 ans.

Les postes informatiques sont prévus pour accueillir une ou deux personnes au plus à la fois. Les médiathèques ne sont pas pourvues de matériel informatique adapté à certains handicaps.

Les agents s'engagent toutefois à faciliter l'accès, autant que faire se peut, aux personnes ayant un handicap temporaire ou permanent.

La réservation des postes doit être effectuée auprès des animateurs multimédia, dans l'espace Cyber-base, ou par téléphone. Cette réservation est limitée à une heure par jour et par usager. L'utilisation des postes au-delà d'une heure sera autorisée en fonction de la disponibilité des postes par l'animateur multimédia.

Toute personne ayant réservé un poste doit avertir la médiathèque en cas de retard ou d'indisponibilité. Tout retard non communiqué et supérieur à 15 minutes entraînera l'annulation de la réservation et l'attribution du poste à un autre utilisateur.

Ateliers

La participation aux ateliers multimédias est ouverte à tous les adhérents de la Cyber-base. L'inscription à certains ateliers nécessite toutefois des pré-requis informatiques, lesquels seront explicités par les animateurs qui se chargeront de réorienter le cas échéant les usagers vers des ateliers plus adaptés. En cas de forte demande, l'accès aux ateliers sera régulé par les animateurs.

Utilisation de l'espace

Seuls les postes informatiques et les moyens d'impression seront disponibles pour les usagers de la Cyber-base. Les matériels et services mis à leur disposition dans la Cyber-base leur sont exclusivement réservés.

L'impression est payante (tarifs indiqués dans la Cyber-base).

L'usage des prises électriques ou réseau, du tableau interactif doit être soumis à l'approbation du personnel des médiathèques.

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des outils informatiques mis à sa disposition. Il s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient nuire à l'intégrité et au fonctionnement normal du matériel et du réseau.

Pour des raisons de sécurité et juridiques, l'utilisation de clefs USB ou de CD est soumise à l'accord et à la vérification préalable de l'animateur.

Les usagers ont accès aux applications prévues par les médiathèques. Ils ne doivent en aucun cas modifier les configurations. Le téléchargement et l'installation de logiciels ne sont pas autorisés, sauf avis contraire de l'animateur multimédia qui procède alors lui-même à ces opérations.

L'envoi massif de messages électroniques (spams) est interdit.

Les données transitant sur Internet étant susceptibles d'être récupérées pour des opérations frauduleuses, la ville de Talence rejette toute responsabilité et invite les usagers à la plus grande vigilance quant à la communication de données personnelles telles que mots de passe, codes bancaires et autres données sensibles. Toute transaction financière relève de la seule et unique responsabilité de l'utilisateur.

Il est de sa responsabilité de veiller à ce que la page du site sur laquelle il effectue une transaction financière se trouve soit bien en mode sécurisé (symbolisé par un cadenas fermé qui apparaît sur l'écran).

Législation

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur l'écran des pages consultées. Les responsables de l'espace Cyber-base se réservent le droit d'interrompre la consultation :

- ✓ **de sites ne convenant pas à un lieu public accueillant tous types d'utilisateurs adultes et enfants ;**
- ✓ **de sites dont les contenus seraient jugés contraires à la législation française en divers domaines : droits de l'homme, protection de l'enfance, incitation à la haine raciale, etc.**

L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur se rapportant à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur (par exemple en ce qui concerne le peer-to-peer et le téléchargement illégal).

Les médiathèques informent leurs usagers que le logiciel Auto-connect, servant à gérer les connexions des utilisateurs, permet également la prise en main à distance des postes informatiques de l'espace Cyber-base ce qui signifie que l'animateur peut à tout moment, sans avertissement, voir le contenu des écrans. Dans tous les cas, l'animateur réserve le droit d'interrompre une connexion ou l'utilisation d'un poste informatique qui ne respecterait pas les règles édictées par la présente Charte.

Conformément à la Loi du 23 janvier 2006 et au Décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, les médiathèques conserveront pour une durée d'un an les données techniques de connexion des utilisateurs.

L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données qui le concernent (Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques, à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés). Pour l'exercer, l'utilisateur est invité à s'adresser à l'animateur de la Cyber-base.

La responsabilité de la ville de Talence ne saurait être engagée du fait de la fiabilité de la transmission des données, des performances techniques, des temps d'accès, ainsi que des éventuelles déconnexions ou pertes de données occasionnées par le réseau Internet.

Le règlement intérieur des médiathèques de Talence s'applique également à l'espace Cyber-base.

Les animateurs présents dans l'espace Cyber-base se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente Charte.

Médiathèque Castagnéra
1 allée Peixotto 33400 Talence
Tel : 05-56-84-78-90

Médiathèque de Thouars
Château de Thouars – 1^{er} étage
Allée des Petits Rois – 33400 Talence
Tel : 05-56-04-62-16

Courriel : mediatheque@talence.fr
Site Web : www.talence.fr



